



« Les plus petites choses comptent. »



ATTEINDRE NOS BUTS

RÉSULTATS DU TROISIÈME TRIMESTRE

Juillet à septembre 2010

Rendre compte

Travail sécuritaire NB s'engage à assurer des normes de gouvernance et d'administration parmi les plus élevées. La direction est donc heureuse de présenter les résultats du trimestre au conseil d'administration. Le présent document résume les progrès de Travail sécuritaire NB vers l'atteinte de ses cinq buts stratégiques, de ses cibles et de ses stratégies tels qu'ils ont été établis lors du processus annuel de planification stratégique et d'évaluation des risques du conseil. De plus, le document communique les risques que le conseil continue de surveiller ainsi que les résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie.

Vision

Des lieux de travail sains et sécuritaires au Nouveau-Brunswick

Mission

Travail sécuritaire NB s'engage à promouvoir un milieu de travail sain et sécuritaire pour les travailleurs et les employeurs du Nouveau-Brunswick, et à offrir de façon efficace des services de qualité, des décisions justes et l'application impartiale des lois.

Mandat

Promouvoir la création d'une culture de sécurité en milieu de travail où tous les travailleurs et les employeurs considèrent qu'on peut prévenir tous les accidents du travail et toutes les maladies professionnelles.

Offrir aux travailleurs blessés des prestations d'indemnisation en temps opportun, de l'aide médicale, de la réadaptation et des services de reprise du travail en toute sécurité.

Fournir une assurance durable et des services connexes aux employeurs.

Représenter les intervenants, et présenter des recommandations et des conseils au gouvernement relativement à la législation, et publier des rapports, des études et des recommandations.

Contenu

Résultats annuels : buts stratégiques	2
La sécurité	4
L'équilibre	5
Le service	6
La reprise du travail	7
La satisfaction et l'engagement des employés	8
Évaluation des risques	9
Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie	10
Notes et pour nous joindre	12

Valeurs

Nous nous engageons à offrir à chaque client des services prompts, efficaces et bienveillants.

Nous croyons qu'une approche d'équipe assure que tous les membres de Travail sécuritaire NB travaillent en vue d'une vision, d'une mission, de valeurs et de buts communs.

Nous nous engageons à offrir des dirigeants compétents, énergiques et qui se concentrent sur une direction claire pour Travail sécuritaire NB.

Nous assurons que nos décisions sont prises avec honnêteté, crédibilité et responsabilité.

Nous assurons que nos rapports sont fondés sur la confiance, le respect mutuel, la franchise et l'échange de renseignements clairs et fiables.

Nous gérons nos ressources humaines, matérielles et financières efficacement tout en respectant notre mandat et les priorités établies.

Résultats annuels¹

Buts stratégiques

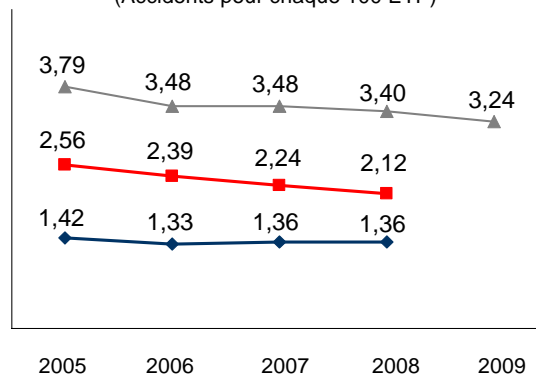
La sécurité

Nos mesures concrètes en vue d'atteindre une culture de travail sécuritaire donneront lieu à une réduction du taux global de blessures subies au travail et à une diminution de la perception que les blessures subies au travail sont inévitables au Nouveau-Brunswick.

Cibles annuelles

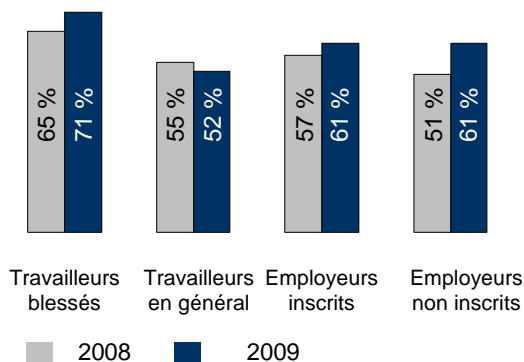
- Le taux de blessures subies au travail par 100 équivalents temps plein (ETP) sera inférieur à la moyenne pour les cinq dernières années.
- Le taux de blessures subies au travail entraînant une interruption de travail par 100 ETP au Nouveau-Brunswick sera inférieur à la moyenne du Canada.
- Le pourcentage de travailleurs et d'employeurs qui acceptent que les blessures subies au travail sont inévitables sera inférieur à la moyenne pour les cinq dernières années.

Taux d'accidents¹⁸
(Accidents pour chaque 100 ETP)



- ▲ Tous les accidents pour chaque 100 ETP (cible < 3,48²⁻¹⁵)
- Accidents avec interruption de travail au Canada¹⁶
- ◆ Accidents avec interruption de travail au N.-B. (cible : < Canada¹⁶)

Pourcentage qui pense que les accidents du travail et les blessures subies au travail sont inévitables³



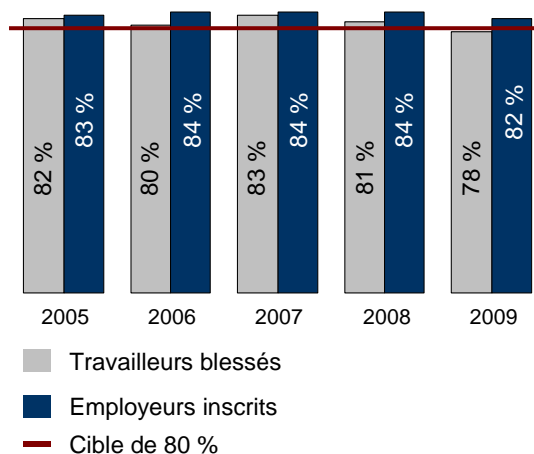
Le service

Nous offrirons des programmes et des services efficaces, mis en œuvre avec soin, compassion, compétence, rapidité et équité, et ce, dans l'intérêt des travailleurs et des employeurs.

Cible annuelle

Nous maintiendrons ou dépasserons le niveau de satisfaction élevé, soit supérieur à 80 %, auquel les travailleurs blessés et les employeurs s'attendent.

Satisfaction des clients⁴



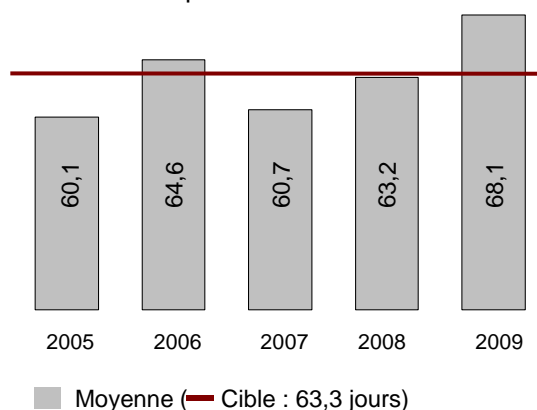
La reprise du travail

Nous réduirons la période écoulée avant que le travailleur blessé reprenne le travail ou soit prêt à le reprendre.

Cible annuelle

Le nombre moyen de jours pendant lesquels le travailleur blessé ayant un but quant à la reprise du travail reçoit des prestations sera inférieur à la moyenne pour les cinq dernières années.

Nombre de jours pendant lesquels le client reçoit des prestations^{5, 18}



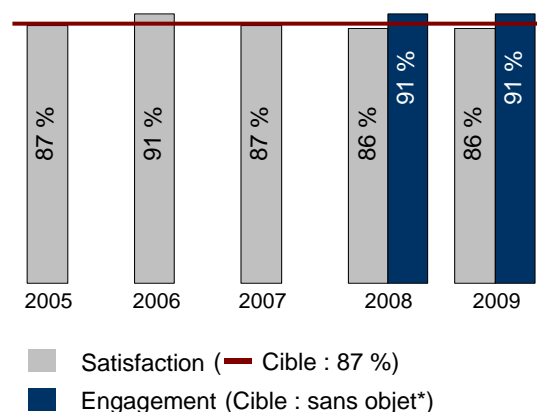
La satisfaction et l'engagement des employés

Nos employés estimeront que leur travail est très utile et fait une différence. Ils seront motivés par la compréhension de la façon dont leur rôle et leur apport individuel sont essentiels pour atteindre notre vision, notre mission, notre mandat, nos valeurs et nos buts.

Cible annuelle

Les niveaux de satisfaction et d'engagement des employés seront équivalents ou supérieurs à la moyenne pour les cinq dernières années.

Satisfaction et engagement des employés⁶



*La cible sera établie une fois que les données pour cinq ans seront disponibles.

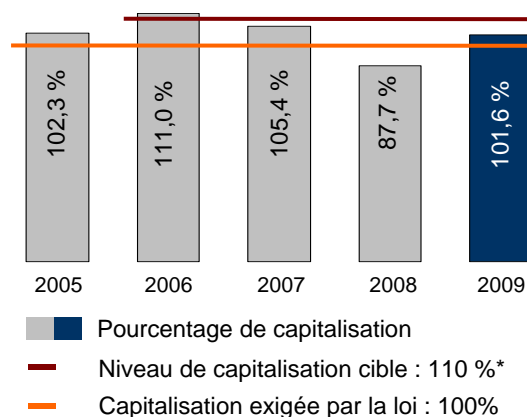
L'équilibre

Nous garantirons les meilleures prestations possibles aux travailleurs blessés tout en gardant les taux de cotisation des employeurs aussi bas que possible.

Cible annuelle

Au strict minimum, nous maintiendrons une dette entièrement provisionnée.

Historique de la capitalisation⁷

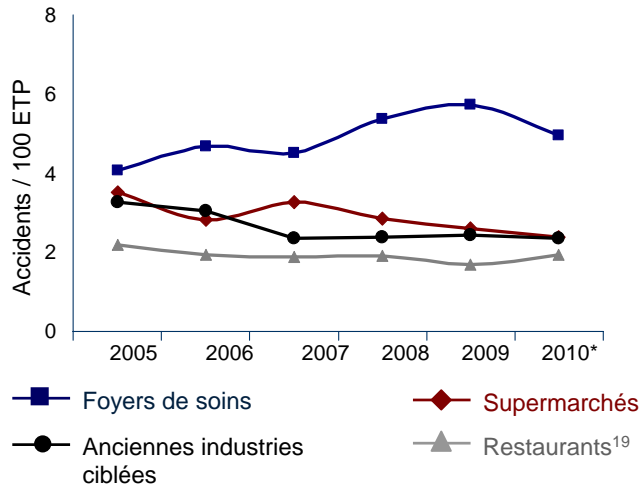


*Cible de 105 % avant septembre 2006

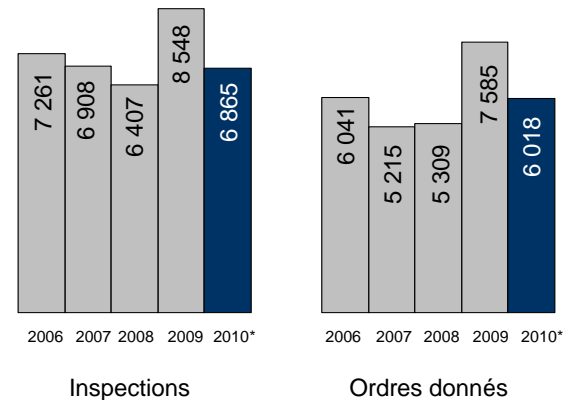
Atteindre nos buts : notes de la direction pour le troisième trimestre

La sécurité

Taux d'accidents des industries ciblées^{2, 17, 18}
(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



Conformité à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*¹⁸
(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



Cible annuelle à ce jour

- Les projections de fin d'exercice (3,26 accidents par 100 ETP) au mois de septembre 2010 indiquent qu'on devrait atteindre la cible relative au taux d'accidents (3,47).

Industries à risque élevé

- Travail sécuritaire NB continue à concentrer ses efforts sur les industries à risque élevé afin de créer une culture de sécurité durable. À ce jour :
 - le taux d'accidents d'anciennes industries ciblées continue de demeurer stable et se chiffre à 2,35 par 100 ETP, soit un taux inférieur au taux général de la province;
 - le taux d'accidents par 100 ETP pour les industries ciblées actuelles, qui se chiffre à 2,38, est inférieur à la moyenne antérieure de cinq ans pour les supermarchés, soit 3,01, et légèrement plus élevé pour les foyers de soins (4,95 comparativement à la moyenne de cinq ans de 4,89) et les restaurants (1,95 par rapport à la moyenne de cinq ans de 1,92).

Conformité

- Comparativement à la même période l'exercice dernier, les mesures de vérification du respect des lois en matière d'hygiène et de sécurité ont donné lieu à :
 - une augmentation de 9,9 % du nombre d'inspections;
 - une augmentation de 7,6 % du nombre d'ordres donnés.

Examen des règlements

- Des modifications législatives ont été apportées à deux règlements en matière d'hygiène et de sécurité ce trimestre, soit :
 - au *Règlement 96-105*, intitulé le *Règlement sur les mines souterraines*, le 1^{er} octobre 2010. Les modifications portaient sur la qualité de l'air, la suppression des incendies et la formation des salariés;
 - au *Règlement général 91-191*, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2011. Les modifications touchent les normes sur la protection contre les chutes.

Culture de travail sécuritaire

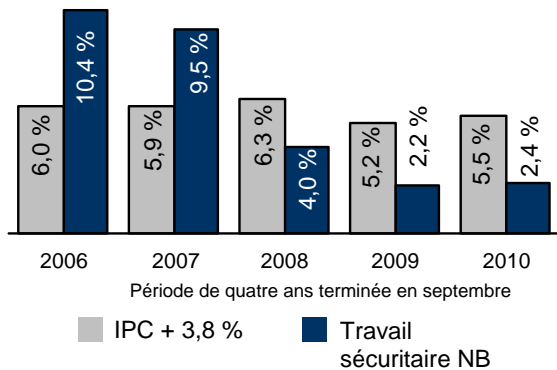
- Travail sécuritaire NB, de concert avec 30 commanditaires de la région et organismes du gouvernement, a accueilli la quatrième *Progressive Agriculture Safety Day*^{MD}. La journée, organisée de concert avec Pommes de terre NB, consiste à renseigner les jeunes sur la santé et la sécurité à la ferme. Un total de 370 personnes y ont pris part. Travail sécuritaire NB est le seul organisme au Canada atlantique qui accueille et organise cette activité d'éducation en sécurité nord-américaine.
- Grâce aux partenariats continus avec la New Brunswick Construction Safety Association et l'Association des produits forestiers du Nouveau-Brunswick, on continue d'offrir d'autres possibilités d'éducation aux travailleurs et à la direction de ces industries. À ce jour, on a remis plus de 108 000 certificats aux participants d'ateliers offerts par ces associations.

Atteindre nos buts : notes de la direction pour le troisième trimestre

L'équilibre

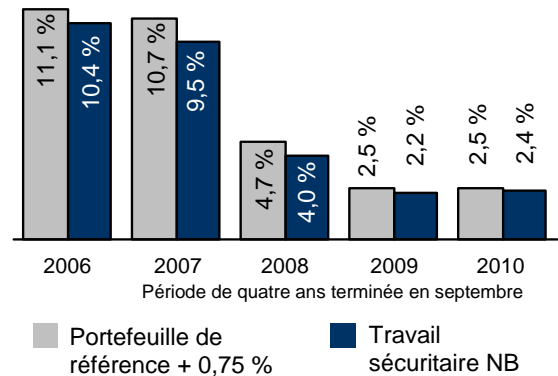
Objectif de rendement n° 1¹⁴

Le taux de rendement du portefeuille de placements doit être supérieur à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) en plus de 3,8 % sur une moyenne mobile de quatre ans.



Objectif de rendement n° 2¹⁴

Le taux de rendement du portefeuille de placements doit être supérieur au rendement généré par le portefeuille de référence défini dans la politique de placement, et ce, de 0,75 % sur une moyenne mobile de quatre ans.



Gestion des placements

- Le portefeuille de placements de Travail sécuritaire NB a connu une augmentation de 7,2 % au troisième trimestre de 2010 et une augmentation de 5,6 % à ce jour au 30 septembre 2010. Le marché des actions internationales a connu des augmentations importantes au troisième trimestre, surtout en septembre. L'indice S&P 500 a connu son meilleur rendement pour un mois de septembre en 71 ans malgré le ralentissement de l'économie américaine. L'enthousiasme des investisseurs en actions a probablement été regonflé par la perspective de l'assouplissement quantitatif de la Réserve fédérale américaine.

Gouvernance

- Le conseil d'administration a indexé des prestations et des allocations conformément à la législation et aux politiques, et ce, de 0,73 % à compter du 1^{er} janvier 2011.
- Dans le cadre de son engagement continu envers le perfectionnement professionnel, le conseil a assisté à une séance au troisième trimestre afin de discuter de la gouvernance, de la planification de la relève et des obligations prévues par la loi.

Taux de cotisation

- Le conseil a établi le taux de cotisation moyen provisoire de 2011, qui se chiffrera à 2,00 \$ par tranche de 100 \$ des salaires. Il s'agit d'une réduction de 4 % par rapport à 2,08 \$ en 2010. La réduction est attribuable à une position financière qui s'améliore, à des coûts de réclamations inférieurs et à un taux d'accidents inférieur, et donnera lieu à une diminution du taux net pour environ 80 % des employeurs cotisés au Nouveau-Brunswick.

Surveillance, vérification et évaluation

- Les vérifications internes au troisième trimestre ont porté sur un examen fiduciaire des placements et le processus du Tribunal d'appel. Elles visaient l'existence et la fiabilité des contrôles internes; la technologie de l'information; et la conformité à la législation et aux politiques afin d'assurer que les risques principaux étaient bien maîtrisés.
- Les vérifications en cours portent sur :
 - le versement de prestations chaque trimestre;
 - l'équilibrage du grand livre;
 - la mise en œuvre d'Active Directory;
 - l'Entente interprovinciale;
 - l'évaluation de menaces et de risques en matière de technologie de l'information;
 - la mise en œuvre des services VoIP.

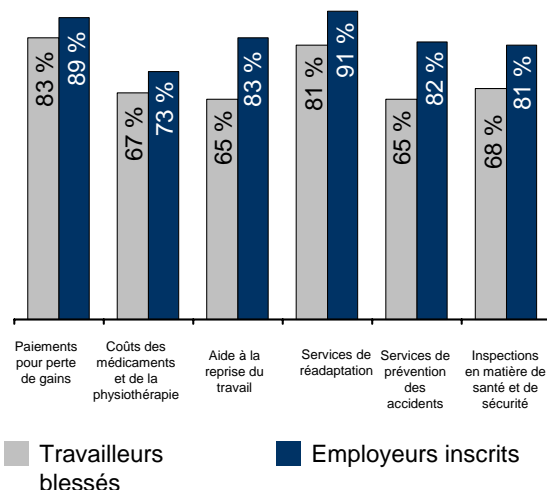
Remarque : Les Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie figurent aux pages 10 et 11.

Atteindre nos buts : notes de la direction pour le troisième trimestre

Le service

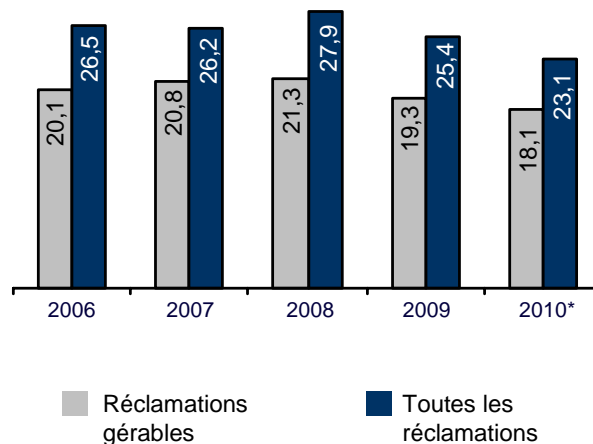
Connaissance des programmes et des services⁴

Très bonne et assez bonne connaissance (2009)



Jours écoulés avant le premier chèque de prestations^{2, 8, 18}

Jours à partir de la date d'incapacité (Annuel / Cumulatif à ce jour*)



Prestation et évaluation des services

- Travail sécuritaire NB a entrepris une recherche afin d'examiner davantage les facteurs qui ont un effet sur la satisfaction des clients. La recherche se poursuivra au quatrième trimestre auprès de groupes de discussion formés de travailleurs blessés et d'employeurs de l'ensemble de la province.
- Une société de recherche indépendante a consulté des travailleurs, des employeurs et des intervenants afin d'évaluer la convivialité du site Web de Travail sécuritaire NB. Les commentaires des participants étaient en général positifs, mais on a indiqué que le site pourrait être amélioré en faisant ce qui suit :
 - en réduisant la quantité de texte;
 - en améliorant la navigation au moyen de meilleurs liens;
 - en rendant le site plus intuitif.

Travail sécuritaire NB intégrera ces suggestions au site lorsqu'il le mettra à jour.

- Le Programme d'évaluation professionnelle et le Programme de rétablissement du Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB viennent d'obtenir un agrément de trois ans de la Commission on Accreditation of Rehabilitation Facilities, une agence internationale d'agrément pour les secteurs de la santé.

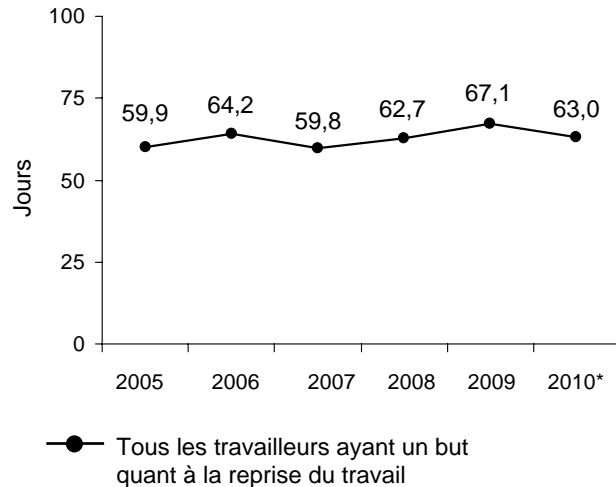
Jours écoulés avant le premier chèque

- Le nombre de jours écoulés avant le premier chèque a continué à s'améliorer au troisième trimestre. Il a diminué de 1,8 jour (9,0 %) pour les réclamations gérables et de 3,2 jours (12,7 %) pour toutes les réclamations, comparativement au troisième trimestre de 2009. Le fait que les lieux de travail continuent d'utiliser le formulaire électronique de déclaration des accidents a un effet positif sur le traitement initial des réclamations.

Atteindre nos buts : notes de la direction pour le troisième trimestre

La reprise du travail

Nombre de jours pendant lesquels le client reçoit des prestations²
(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



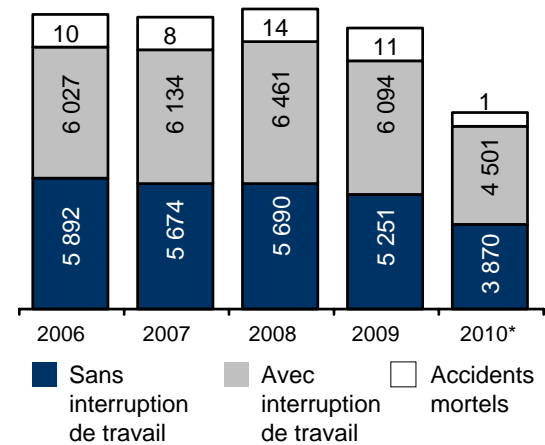
Cible annuelle à ce jour

- Au mois de septembre 2010, on prévoit une diminution d'un peu plus de 6 % du nombre de jours pendant lesquels les clients ayant un but quant à la reprise du travail reçoivent des prestations, comparativement à 2009. Les projections de fin d'exercice pour ce qui est de la durée des réclamations (63,0 jours) indiquent que la cible pour la reprise du travail (63,3 jours) devrait être atteinte.

Établir des partenariats en vue de la reprise du travail

- À l'aide du *Orebro Musculoskeletal Pain Questionnaire*, Travail sécuritaire NB a réussi à réduire le risque d'invalidité prolongée lié à des facteurs psychosociaux pendant la gestion des réclamations. Le questionnaire aide à orienter le traitement et les ressources pendant la gestion des réclamations. Les conclusions de Travail sécuritaire NB ont été présentées à la conférence du International Forum on Disability Management.

Réclamations acceptées selon la catégorie^{2, 9, 10, 18}
Annuel / Cumulatif à ce jour*



Gestion des réclamations par région

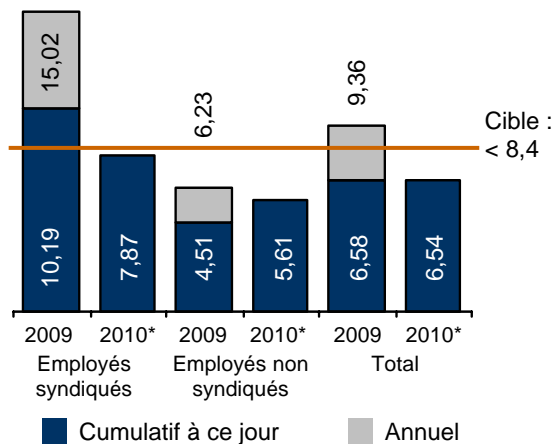
- Selon les derniers résultats, le projet pilote portant sur les blessures des tissus mous à l'épaule mis en œuvre dans la Région du Sud-ouest a donné lieu à :
 - une réduction de 58 % de la durée des réclamations (elle est passée de 41 à 17 semaines);
 - une augmentation de 7 % du nombre de clients qui ont repris le travail.

Selon la réussite du projet pilote, le modèle sera appliqué au reste de la province à titre d'outil pour gérer les blessures des tissus mous à l'épaule.

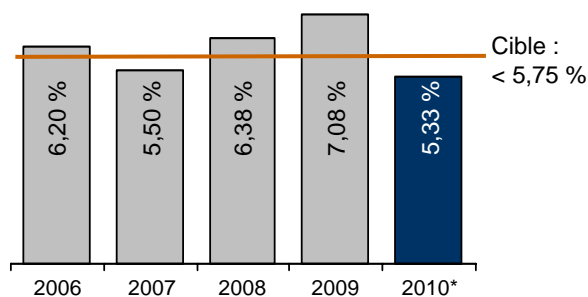
- Travail sécuritaire NB effectue une vérification de la prestation des services de gestion des réclamations, et ce, deux fois par an. La vérification de 2009 a indiqué que les résultats étaient positifs et que Travail sécuritaire NB démontrait des taux élevés de conformité avec les 90 facteurs évalués.

La satisfaction et l'engagement des employés

Jours d'absence^{11, 12}
Annuel / Cumulatif à ce jour*



Roulement du personnel^{13, 12}
Pourcentage de tous les employés (annuel / cumulatif à ce jour*)



Satisfaction et engagement des employés

- Au troisième trimestre, on a entamé les préparatifs en vue du sondage annuel sur la satisfaction des employés de Travail sécuritaire NB, qui sera envoyé électroniquement pour la première fois. Le sondage, qui est administré par une tierce partie indépendante, évalue la satisfaction des employés à l'égard des indicateurs suivants :
 - la direction de l'organisme;
 - le milieu de travail;
 - la communication;
 - la satisfaction au travail;
 - la surveillance;
 - l'engagement des employés;
 - la rémunération;
 - l'avis en ce qui concerne Travail sécuritaire NB en tant qu'un bon employeur.

Santé, sécurité et mieux-être

- Un total de quatre incidents de violence à l'égard d'employés de Travail sécuritaire NB ont été signalés au troisième trimestre. À ce jour, onze incidents ont été signalés, soit une réduction de 21 % par rapport à la même période en 2009.
- Les activités dans le cadre du plan de santé et de sécurité du troisième trimestre ont été terminées, et le plan de santé et de sécurité du quatrième trimestre a été approuvé pour ensuite être distribué aux employés.
- Au troisième trimestre, une réclamation d'un employé de Travail sécuritaire NB a été acceptée en vertu de la *Loi sur les accidents du travail*. À ce jour, cinq réclamations d'employés ont été acceptées, dont le total des coûts s'élèvent à 10 111,37 \$.

Planification de la relève et perfectionnement professionnel

- Les ateliers de perfectionnement professionnel offerts pendant le trimestre ont compris :
 - deux ateliers de prévention de la violence en milieu de travail, qui ont compté un total de 44 participants;
 - un atelier portant sur la préparation à la retraite, auquel ont participé 18 employés;
 - un atelier sur l'impôt sur le revenu des particuliers, qui a compté 10 participants.

Évaluation des risques

Dans le cadre du processus annuel de la planification stratégique, le conseil d'administration détermine et évalue les risques qui pourraient avoir des répercussions sur la capacité de Travail sécuritaire NB d'atteindre ses buts.

Mises en garde de la direction

Aucune question soulevée au troisième trimestre.

	Niveau	Stratégie
Risques liés au mandat unique		
Équilibre des décisions relatives aux prestations afin d'assurer l'équité entre les générations et la durabilité du régime	Prudence nécessaire	Réduire
Planification de la relève des membres du conseil	Prudence nécessaire	Réduire
Décisions du Tribunal d'appel qui ne sont pas conformes aux politiques de Travail sécuritaire NB	Inacceptable	Réduire
Lacunes et retards au niveau des lois et des règlements en matière d'hygiène et de sécurité au travail	Inacceptable	Réduire
Différentes attentes quant au rôle de Travail sécuritaire NB en matière de santé et de sécurité au travail	Acceptable	Réduire
Niveau de capitalisation	Prudence nécessaire	Accepter
Changements aux Normes internationales d'information financière	Prudence nécessaire	Réduire
Définition du rôle de Travail sécuritaire NB en matière de reprise du travail	Prudence nécessaire	Réduire
Risques opérationnels		
Effets des recommandations d'organismes externes sur Travail sécuritaire NB	Prudence nécessaire	Réduire
Nombre d'employés qui prennent leur retraite	Inacceptable	Réduire
Maintien d'employés de Travail sécuritaire NB dans les domaines spécialisés	Prudence nécessaire	Réduire
Répercussions d'événements catastrophiques sur la continuité des opérations	Prudence nécessaire	Réduire
Risques pour la réputation		
Décisions du gouvernement indépendantes des recommandations de Travail sécuritaire NB	Inacceptable	Réduire
Fraude et abus	Acceptable	Réduire
Risques externes		
Effets de la culture, de la langue et du niveau d'alphabétisation	Acceptable	Réduire
Pénurie de compétences et de main-d'œuvre	Acceptable	Accepter
Nouvelles industries à risques élevés	Prudence nécessaire	Réduire
Modifications apportées aux lois, aux règlements ou aux politiques dans d'autres provinces et territoires et niveaux du gouvernement	Acceptable	Réduire
État de santé général des travailleurs néo-brunswickois	Prudence nécessaire	Accepter
Disponibilité et coûts des soins de santé	Prudence nécessaire	Accepter

Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie

Résultats d'exploitation (non vérifiés)

Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010

	Budget (Cumulatif à ce jour) (en milliers)	Réel (Cumulatif à ce jour) (en milliers)	Antérieur (Cumulatif à ce jour) (en milliers)
Revenu			
Cotisations, y compris les employeurs tenus personnellement responsables	152 590 \$	53 285 \$	142 285 \$
Placements	43 494	48 233	107 633
Province du Nouveau-Brunswick	675	(75)	675
	196 759 \$	201 443 \$	250 593 \$
Dépenses			
Frais engagés au titre des réclamations	155 167	147 948	148 025
Administration	29 625	27 592	25 607
Tribunal d'appel	1 344	1 136	1 059
Obligations prévues par la loi	1 031	978	1 091
	187 167 \$	177 654 \$	175 782 \$
Excédent des revenus sur les (dépenses) pour la période	9 592 \$	23 789 \$	74 811 \$

Les résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie ont été dressés conformément aux conventions et pratiques comptables précisées dans les notes afférentes aux états financiers présentées dans le *Rapport annuel de Travail sécuritaire NB 2009*.

Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie

Mouvements de la trésorerie (non vérifiés)

Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010

	Réal Cumulatif à ce jour (en milliers)	Antérieur Cumulatif à ce jour (en milliers)
Rentrées et sorties de fonds liées à l'exploitation		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Employeurs cotisés	140 872 \$	130 521 \$
Employeurs tenus personnellement responsables	20 922	20 272
Intérêts et dividendes	20 567	19 212
Province du Nouveau-Brunswick	400	900
	182 761 \$	170 905 \$
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Travailleurs blessés ou tiers au nom des travailleurs blessés	99 698 \$	97 729 \$
Fournisseurs et employés, pour des services administratifs et autres	29 877	29 622
	129 575 \$	127 391 \$
Rentrées nettes de fonds liées à l'exploitation	53 186 \$	43 514 \$
Rentrées et sorties de fonds liées à l'investissement		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Vente de placements	250 341 \$	169 745 \$
Sorties de fonds affectées à l'utilisation suivante :		
Acquisition de placements	306 405 \$	189 032 \$
Acquisition d'immobilisations	1 818	916
	308 223 \$	189 948 \$
(Sorties) nettes de fonds liées à l'investissement	(57 882)	(20 203)
Augmentation des espèces pendant l'exercice	(4 696)	23 311
Espèces et placements à court terme, début de la période	51 092	34 428
Espèces et placements à court terme, fin de la période	46 396 \$	57 739 \$

Notes

1. Les résultats annuels sont établis selon les données présentées dans le rapport des résultats de fin d'exercice et ne reflètent pas les changements à mesure que les données arrivent à échéance.
2. Source : Division des services de travail sécuritaire, 30 septembre 2010.
3. Il s'agit d'un nouvel indicateur. Les cibles seront établies une fois qu'il y aura des données pour une période de cinq ans.
4. Source : Travail sécuritaire NB, Sondage sur la satisfaction de la clientèle, 2009.
5. Source : Division des services de travail sécuritaire, données annuelles au 31 décembre 2009.
6. Source : Service des ressources humaines, 31 décembre 2009. L'engagement des employés est un nouvel indicateur pour 2008.
7. Source : Division des services généraux, renseignements au 31 décembre 2009.
8. Les réclamations gérables comprennent, par exemple, celles qui ont été présentées en retard, qui ont fait l'objet d'un appel ou pour lesquelles un employeur a présenté une formule de décision.
9. Ne comprend pas les dossiers ouverts qui ne deviennent pas une réclamation.
10. Tous les accidents mortels relevaient de la *Loi sur les accidents du travail* en 2009, selon l'année de l'accident.
11. Jours d'absence = total des jours d'absence / (postes réels prévus au budget annuel - postes vacants).
12. Source : Service des ressources humaines, 30 septembre 2010.
13. Roulement du personnel = postes actifs / (postes actifs + postes annulés) par année.
14. Source : Division des services généraux, renseignements au 30 décembre 2010.
15. Rajustement des années antérieures pour refléter les données les plus courantes.
16. Source : « Principaux indicateurs statistiques des résultats », Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC), n° 21. Remarque : Le Nouveau-Brunswick a une période d'attente de trois jours. Par conséquent, le nombre de réclamations avec interruption de travail pourrait ne pas refléter toutes les blessures avec interruption de travail, telles qu'elles sont définies par l'ACATC.
17. Des tendances plus précises peuvent être déterminées à la fin de l'exercice une fois que les données sont arrivées à échéance et que les influences saisonnières ont diminué.
18. Les données des exercices antérieurs sont établies selon les données de fin d'exercice et ne reflètent pas les changements à mesure que les données arrivent à échéance.
19. Les restaurants comprennent les restaurants à service complet et les établissements de restauration à service restreint.

Pour nous joindre

1 800 222-9775

www.travailsecuritairenb.ca

1, rue Portland
Case postale 160
Saint John, NB E2L 3X9